

# Pfastatt Les galeries expliquées aux habitants

**Le sous-sol pfastattois est l'objet de toutes les attentions... Les habitants ont pu s'informer, lors d'une réunion publique, sur l'état des galeries et leur avenir.**

Suite au sinistre survenu à la Résidence Hirschler en novembre 2002, sous la colline du Haulacker, la commune et la préfecture ont confié au Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) une mission de reconnaissance et de mise en place d'une cartographie.

En même temps, différents chantiers de consolidation ont été engagés par la commune.

Le député-maire de Pfastatt, Francis Hillmeyer, a organisé une réunion publique pour informer les habitants sur les différents travaux déjà effec-

tués, et ceux envisagés pour les années à venir. Les techniciens qui ont participé au chantier étaient présents afin d'expliquer leurs interventions avec l'appui de nombreux documents (photos, plans, schémas, vidéo).

Éric Zipper a dirigé les travaux menés par le groupe Spéléo Secours Français (SSF), de septembre 2005 à juillet 2006.

Les spéléologues ont procédé à des relevés topographiques et à l'inventaire des galeries sur le terrain. Davy Cruz-Mermy du BRGM, a présenté les investigations.

Il précise que les enjeux sont importants parce qu'autrefois des maisons ou des bâtiments publics ont pu être construits, et très peu de documents ou de cartes existent.

## Sécuriser et préserver

Francis Hillmeyer ajoute que ces travaux ont un double objec-



La galerie sous le monument aux morts est à présent comblée.

Photo Alexandre Gotz

tif. Le premier est de sécuriser les galeries afin d'éviter tout autre incident. Le second est de conserver au maximum cette partie du patrimoine communal.

Les habitants ont pu participer à cette réunion en posant des questions. L'un d'eux a demandé si dorénavant il serait précisé sur les permis de construire la présence de galeries. La DDE a confirmé que

ries est indiquée au propriétaire et les mesures nécessaires sont prises. Un autre riverain a demandé pourquoi les galeries se sont effondrées en 2002 et pas avant. Le BRGM a répondu que les phénomènes naturels peuvent avoir un impact, mais également la condamnation d'aérations, ou encore le facteur climatique. Une habitante demande si l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les

de la protection civile à la préfecture, précise que cette mesure est créée en priorité pour le particulier. La demande de reconnaissance émane du maire de la commune. Un dossier est constitué puis examiné au niveau inter-ministériel. À l'issue de la réunion, l'impression dominante est qu'un grand pas a été fait dans la connaissance du sous-sol pfastattois, mais que beaucoup

## Repères

- **Novembre 2002** : premiers effondrements à la résidence Hirschler.
- **Juillet 2003** : travaux de confortement des galeries rue de la République.
- **Septembre 2005-juillet 2006** : première tranche des travaux des SSF (exploration et relevés topographiques).

achevée ; projet de 29,9 K€ TTC : 40 % Ville de Pfastatt, 35 % BRGM, 25 % Fonds Barnier (État). 2<sup>e</sup> tranche : début courant 2007 ; projet de 35,76 K€ TTC, 40 % Ville de Pfastatt, 30 % BRGM, 30 % Fonds Barnier.

● **Quelques chiffres** : 395 heures de travail sur le terrain, 75 personnes, 1146 m de galeries topographiées, 280 photos



## Haut-Rhin

### **Pfastatt** Cartographie du sous-sol



Le sous-sol pfastattois est l'objet de toutes les attentions.

Photo Alexandre Gotz

Suite au sinistre survenu à la Résidence Hirschler en novembre 2002, sous la colline du Haulacker, la commune de Pfastatt et la préfecture ont confié au Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) une mission de reconnaissance et de mise en place d'une cartographie du sous-sol. De septembre 2005 à juillet 2006, les spéléologues ont procédé à des relevés topographiques et à l'inventaire des galeries sur le terrain. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser les galeries afin d'éviter tout autre incident et de conserver au maximum cette partie du patrimoine communal. Différents chantiers de consolidation ont déjà été engagés par la commune.